

N° 59

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIV

RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Par M. Jacques PELLETIER,

Sénateur.

(1) *Cette Commission est composée de :* MM. Léon Eeckhoutte, *président* ; Michel Miroudot, Adrien Gouteyron, Jean Sauvage, Jacques Habert, *vice-présidents* ; Mme Brigitte Gros, MM. James Marson, Jacques Carat, Paul Séramy, *secrétaires* ; M. Gilbert Baumet, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Michel Charasse, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Lucien Delmas, Charles Durand, Raymond Espagnac, Jules Faigt, Claude Fuzier, Léon-Jean Grégory, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Yves Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papillo, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raymond Soucaret, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 24), 471 (tome I), 472 (tome III) et in-8° 57.

Sénat : 57 et 58 (annexe 23) (1981-1982).

Loi de finances. — Relations culiurelles, scientifiques et techniques.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. — Des crédits en faible évolution au service d'orientations mal définies	5
1. L'évolution en volume	5
2. Des mesures nouvelles d'un caractère marginal	7
II. — Certaines actions positives, qu'il convient d'amplifier	11
1. Une concertation interministérielle encore insuffisante	11
2. Une évolution positive de l'utilisation des bourses d'étude et de stage	13
a) Les boursiers étrangers en France	13
b) Les boursiers français à l'étranger	16
3. Le développement des émissions radiophoniques doit recevoir une nette priorité	18
A. — Radio France Internationale	19
a) Volume et coût des émissions diffusées en 1981	19
b) Objectifs et moyens financiers prévus pour 1982	20
B. — S.O.M.E.R.A.	21
a) Volume des émissions	21
b) Relations financières avec le ministère des Relations extérieures en 1981 et 1982	21
C. — Echéancier de réalisation des émetteurs de Guyane et de Sri Lanka	22
Audition du Ministre	23
Présentation du rapport en Commission	27
Annexes :	
N° 1 : Accords de coopération culturelle, scientifique et technique signés en 1980 et 1981	30
N° 2 : Accords de coopération en cours de négociation	32

MESDAMES, MESSIEURS,

Le projet de loi de finances pour 1982 ne marquera pas encore la renaissance de notre action culturelle à l'étranger, ni au niveau des crédits qui lui sont accordés, ni dans des orientations dépourvues de dynamisme.

Notre déception est d'autant plus vive que le reste de notre action diplomatique bénéficie d'une progression de ses moyens financiers bien supérieure à celle des années antérieures puisqu'elle se monte à 20,24 %, en passant de 5,972 milliards de francs en 1981 à 7,181 milliards en 1982. En revanche, le budget de la Direction générale des relations culturelles (D.G.R.C.) n'évolue que de 17,06 %, en apparence, et de 14 % en réalité (correction faite des crédits affectés au Vanuatu).

Sa part dans le budget global du ministère des Relations extérieures diminue encore cette année de plus d'un point, en passant de 42,66 % à 41,52 % (Vanuatu inclus).

Nos actions culturelles à l'étranger constituent incontestablement un secteur délaissé dans le projet de budget alloué à notre action diplomatique pour 1982. Nous le regrettons d'autant plus qu'une intéressante impulsion lui avait été imprimée en 1981, à la suite de la publication du rapport Rigaud.

Souhaitons que cette apathie soit provisoire et que le regroupement annoncé entre les services culturels qui relèvent aujourd'hui du ministère de la Coopération et du Développement et ceux de la D.G.R.C. soit l'occasion d'une réanimation bien nécessaire de notre action dans ce domaine.

I. — DES CRÉDITS EN FAIBLE ÉVOLUTION AU SERVICE D'ORIENTATIONS MAL DÉFINIES

1. L'évolution en volume.

Cette évolution est faible, puisqu'en passant de 2.527,96 millions de francs en 1981 à 2.959,25 millions en 1982 la D.G.R.C. bénéficie d'une progression de 17,06 %, soit d'un montant inférieur à celui de l'ensemble du Ministère. De surcroît, cette progression est gonflée, à hauteur de 3,06 %, par l'intégration dans le budget des Relations extérieures des crédits consacrés à notre présence au Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides). Le condominium exercé conjointement par notre pays avec la Grande-Bretagne sur ce territoire jusqu'en 1980 explique le volume de ces crédits, mais la situation de nos relations actuelles avec ce nouvel Etat laisse planer un doute sur leur utilisation possible.

Si l'on retranche les 3,06 % « Vanuatu », la progression des crédits de la D.G.R.C., alors de 14 %, se situe dans la continuité de celles des trois années antérieures, comme on le constate à la lecture du tableau suivant :

EVOLUTION DU BUDGET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DEPUIS 1977

Budget de la D.G.R.C.S.T. (titres III, IV, V et VI)	1977	1978	1979	1980	1981	1982 projet
Montant (en millions de francs)	1.570,03	1.722,61	1.967,25	2.228,33	2.527,96	2.959,25
Evolution (en pourcentage)	1976-1977 + 7,80	1977-1978 + 9,53	1978-1979 + 14,14	1979-1980 (1) + 13,3	1980-1981 + 13,44	1981-1982 (2) + 17,06
Part, en pourcentage, dans le budget global du ministère des Relations extérieures	43,24	43,34	42,80	(1) 42,2	42,66	41,52

(1) Progression ramenée à 13,02 % déduction faite du crédit inscrit pour ordre au chapitre 68 81 au titre de l'aide à la commune de Strasbourg pour la construction de locaux pour l'Assemblée des Communautés européennes. Part dans le budget ramenée à 42,1 %, même déduction faite.

(2) Pourcentage ramené à 14 % en tenant compte des charges nouvelles liées au Vanuatu.

L'évolution des crédits budgétaires sera consacrée pour l'essentiel à « assurer la continuité », d'après les termes mêmes du Ministère. Cette continuité empruntera trois axes, ainsi présentés par les services de la D.G.R.C. :

« a) Hausse des coûts :

« Les besoins des différents services de la D.G.R.C. à l'étranger ont subi en 1981 une hausse très importante due à la fois à l'inflation dans la plupart des pays du monde et à la décote du franc français.

« Il a donc fallu réajuster la plupart des montants liés au fonctionnement des services culturels, des établissements français à l'étranger, des bourses dont le taux a été augmenté, des missions et invitations en raison des coûts accrus des transports.

« b) Hausses des rémunérations :

« Une part essentielle des crédits inscrits aux lignes budgétaires du titre III représentant des rémunérations (des agents des services culturels, des enseignants et des responsables des établissements français), une hausse moyenne de l'ordre de 15 % est intervenue sur ces chapitres.

« De plus, de nombreuses rémunérations sont versées sur le titre IV (Héritage de l'ancien service de la coopération). Il a donc été indispensable de prévoir, pour les services principalement intéressés (sciences, techniques et développement, notamment), une hausse du titre IV en rapport avec cette obligation.

« c) Nouvelles charges incombant à la D.G.R.C.

« Dans le projet de budget pour 1982, des dotations apparaissent en faveur du ministère des Relations extérieures, notamment au titre du Vanuatu. Pour la D.G.R.C., il s'agit d'une charge nouvelle, consistant à mettre sur pied une mission culturelle et de coopération technique et scientifique à Port-Vila et de prendre en charge des opérations jusque-là dévolues à divers ministères français (D.O.M.-T.O.M., Transports, Education...). L'ensemble de ces dotations au titre de Vanuatu représente dans le projet de budget pour 1982 un montant de 83.100.000 F. »

La répartition fonctionnelle des crédits pour 1982 est récapitulée dans le tableau suivant :

Secteurs	Dépenses ordinaires	Dépenses en capital		Total dépenses ordinaires + dépenses en capital (C.P.)	Part en pourcentage de chaque secteur dans le total	Crédits 1981	Evolution en pourcentage 1981-1982
		A.P.	C.P.				
Services culturels, scientifiques et de coopération	228,977	"	"	228,977	7,74	192,880	+ 18,71
Enseignement et échanges linguistiques	1.410,819	13,098	17,171	1.427,990	48,25	1.227,485	+ 16,33
Echanges culturels	41,582	19,697	18.329	459,911	15,54	388,567	+ 18,36
Science, technique et développement	825,373	11,467	17.000	842,373	28,47	719,032	+ 17,15
Total	2.905,751	44.262	52.500	2.959,251	100	2.527,964	+ 17,06

L'affectation entre secteurs des crédits pour 1982 est difficile à comparer avec celle de 1981 du fait de la restructuration des services intervenue entre temps. On constate que chacun des quatre secteurs bénéficie d'une progression équilibrée de leurs crédits, avec un léger désavantage du secteur de l'enseignement et des échanges linguistiques, dont les missions sont d'ailleurs en cours de redéfinition, à la suite des conclusions du rapport Rigaud.

..

Au total, l'évolution globale des crédits correspond à une simple reconduction des moyens, ce qui se traduit par la modestie des objectifs arrêtés par le Ministère, et par le caractère restreint des mesures nouvelles.

2. Des mesures nouvelles d'un caractère marginal.

Elles portent pour l'essentiel sur des créations de postes, au nombre de 102, qui seront répartis comme suit : 54 emplois au titre des services culturels (9 sont prévus au Vanuatu, le reste se répartissant entre les Etats-Unis, l'Arabie Saoudite, l'Egypte, la Chine, l'Angola, le Portugal, la Tunisie, le Zimbabwe et le Sierra Leone), 18 emplois au titre des établissements culturels et de recherche (qui seront affectés au Pérou, en Syrie, au Kenya, en Inde, au Liban, en Turquie, en Norvège, en R.D.A. et au Mexique), 50 emplois au titre

de la scolarisation des enfants français à l'étranger : affectations prévues à Londres (5), Barcelone (3), La Haye (4), Madrid (4), Athènes (3), Munich (2), Zurich (2), Montréal (2), Washington (1), Riyadh (2), Conakry (1), Doha (1), Damas (2), Jérusalem (1), Amman (1), Koweït (1), Recife (1), Rio de Janeiro (2), Sao Paulo (2), Managua (1), Caracas (2), Buenos Aires (1), Hong Kong (2), Jakarta (1), Manille (1), Singapour (2).

Deux *transferts* sont prévus (des établissements culturels vers les services culturels, mesure 03-14-01) pour régulariser la situation en Espagne, où deux agents rémunérés sur le 31-11-30 exerceront effectivement leurs fonctions au service culturel, scientifique et de coopération.

Ces mesures nouvelles bénéficient au total de 382.095,73 F, répartis suivant quatre impératifs ainsi définis par le Ministère :

« a) *La scolarisation des enfants français à l'étranger* devant être poursuivie et améliorée, il est prévu de créer à ce titre 50 postes de professeurs détachés à l'étranger dans les établissements d'enseignement français.

« b) *Développer les échanges artistiques avec l'étranger.*

« Un montant de 5,5 millions de francs sera consacré aux échanges artistiques. Cet accroissement de moyens vise avant tout à promouvoir à l'étranger la création artistique contemporaine française et à présenter le patrimoine de nos régions.

« c) *Aide aux pays en voie de développement, en particulier aux pays les moins avancés.*

« 10 millions de francs (en mesures nouvelles) seront consacrés à l'accroissement des actions dans les pays en voie de développement, dont 6 millions pour les pays les moins avancés. Cette orientation est conforme à l'objectif visant à relancer l'aide publique au développement pour atteindre 0,7 % du produit national brut hors D.O.M.-T.O.M.

« d) *Mise en place d'une chaîne de télévision tunisienne approvisionnée en programme français.*

« Sur les 11.500.000 F de mesures nouvelles prévues pour les industries culturelles (radio, télévision, disques, livres), 6 millions seront consacrés à la réalisation de cette opération dont le principe est déjà ancien, mais dont la réactualisation, voulue par la Tunisie, va dans le sens d'une présence culturelle plus active de la France dans ce pays. »

Ainsi l'essentiel des mesures nouvelles est-il absorbé par le réajustement de divers crédits de rémunération, de frais de déplacement ou d'entretien. Hormis ceux-ci, on ne relève que les mesures suivantes :

— 03-13-06 : ajustement des crédits de l'office universitaire et culturel français en Algérie (+ 14.679.512 F),

— 03-16-02 : intensification de la formation du personnel scientifique et technique des pays en voie de développement et de la coopération technique avec les pays les moins avancés (+ 10 millions),

— 03-16-04 : soutien des échanges artistiques (+ 1 million),

— 03-17-02 : ajustement de la dotation consacrée aux bourses d'échanges linguistiques, culturels et scientifiques (+ 40 millions),

— 03-17-03 : ajustement des dotations consacrées aux frais de déplacement, bourses, accueil, au titre de l'enveloppe recherche (+ 4.209.573 F).

Au total, la mesure nouvelle la plus significative consiste donc dans le renforcement de 50 postes du réseau des enseignants affectés à la scolarisation des enfants français de l'étranger.

II. — CERTAINES ACTIONS INTÉRESSANTES, QU'IL CONVIENT D'AMPLIFIER

Les actions entreprises en 1981 n'ont pas encore été marquées en profondeur par l'influence des nouvelles orientations arrêtées par le nouveau Ministre. Ainsi la concertation interministérielle n'a pas donné pour l'instant de résultats très positifs. En revanche, les crédits accordés aux bourses, qu'il s'agisse des étudiants étrangers, en France, ou des étudiants français à l'étranger, ont évolué dans le sens d'une réévaluation des taux unitaires. Enfin, le Ministre a le projet de développer considérablement nos actions radiophoniques vers l'étranger, conformément aux demandes réitérées du Parlement.

1. Une concertation interministérielle encore insuffisante.

Nous avons souligné, dans notre rapport sur le budget pour 1981, l'opportunité de la mise en place d'un comité interministériel des Relations culturelles extérieures, destiné à renforcer la concertation interministérielle dont nos actions culturelles à l'étranger doivent être le fruit.

Institué par un décret du 11 juin 1980, ce comité, présidé par le Premier ministre, comporte les membres de droit suivants :

- le ministre des Affaires étrangères, vice-président ; le ministre de la Coopération, le ministre de l'Éducation, le ministre des Universités, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Industrie, le ministre du Commerce extérieur, le ministre de la Culture et de la Communication et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre pour la Recherche (1).

Ce comité s'est réuni pour la première fois le 18 décembre 1980. A la demande de son Président, d'autres ministères ont été alors appelés à participer à ses travaux, dont ceux de l'Économie, du Budget, de l'Environnement et du Cadre de vie, des Transports, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et le secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications.

(1) Il convient bien sûr d'actualiser les intitulés de ces ministères, qui ne sont plus les mêmes qu'en 1980.

Sa deuxième réunion, prévue pour le mois de juin 1981, a été annulée du fait de la conjoncture politique de l'époque.

La réunion de décembre 1980 a été l'occasion pour le comité de définir des orientations qui ont été transmises au groupe permanent chargé de préparer ses délibérations. Ce groupe, composé des représentants des Ministres membres du comité, est réuni sous la présidence du directeur général des Relations culturelles.

Ses travaux ont porté sur divers points, ainsi résumés par le Ministère :

« — Concernant le *livre*, les recommandations s'orientent autour d'un axe bien déterminé : rechercher une meilleure diffusion à l'étranger par le soutien et le développement des activités exportatrices.

« Le groupe permanent a donc engagé :

- une concertation Direction du livre/D.G.R.C./C.F.C.E.-D.R.E.E. concernant les actions de promotion à mener en faveur du livre et de la presse à l'étranger (salon du livre, formation de libraires étrangers, campagne en faveur du livre de poche) ;

- une négociation ministère des Transports - compagnies nationales aériennes - éditeurs pour alléger les coûts considérables du fret aérien ;

- une étude menée par le secrétariat d'Etat à la Recherche (M.I.D.I.S.T.) sur la diffusion des publications scientifiques et techniques.

— Dans le domaine de *l'audiovisuel*, le groupe permanent a traité les sujets suivants :

- l'étude des mesures favorisant l'exportation des programmes de télévision en Afrique anglophone et en Asie (D.G.R.C. et service juridique et technique de l'information du ministère de la Culture) ;

- la réalisation d'opérations multimedia visant à développer simultanément l'exportation de divers produits culturels en Californie et au Mexique (D.G.R.C. - S.J.T.I. - Industrie) ;

- le renforcement de l'appareil de formation aux métiers de l'audiovisuel (Culture - Industrie - I.N.A.) ;

- l'exportation du film français à l'étranger (C.N.C.) ;

- la constitution d'un réseau de vidéocassettes (D.G.R.C.).

— Les recommandations émises en décembre en matière de *coopération technique* en concernaient surtout les aspects administratifs et techniques (recrutement et réinsertion des coopérants

participation des entreprises à l'effort de coopération). Elles ont eu pour effet d'associer plus étroitement les ministères techniques (Environnement, Agriculture, Santé) à l'organisation des opérations de coopération technique. »

Le groupe a également engagé une réflexion sur les priorités géographiques et sectorielles de la coopération technique.

Associant la D.G.R.C., la direction des Relations économiques extérieures du ministère de l'Economie et des Finances et le ministère de la Coopération, cette réflexion a pour but, au dire du ministère des Relations extérieures, d'appréhender avec plus de précision l'état de notre coopération, au niveau des masses budgétaires et des pays et secteurs privilégiés.

Ce constat semblerait difficile à établir « en raison de la disparité des approches et des nomenclatures ». On peut s'étonner que la nécessité de connaître le contenu exact de nos actions, en effet impérieuse, n'apparaisse que si tardivement, mais ce ne sera pas le moindre des effets bénéfiques des travaux de ce groupe que de cerner de telles zones d'ombre.

Une fois ce repérage accompli, il est prévu de réorienter nos actions de coopération en fonction notamment de nouvelles priorités économiques et commerciales.

Le ministère des Relations extérieures indique que « les travaux menés par le comité interministériel et par son groupe permanent ont démontré l'intérêt que prenaient toutes les administrations à cette procédure de concertation régulière et approfondie, qui permet :

« 1. De confronter sur un même sujet les objectifs et les moyens de tous les Ministères intéressés.

« 2. De préparer des décisions de niveau ministériel. »

Souhaitons donc que cette appréciation optimiste se traduise par une rapide reprise des réunions du comité interministériel.

2. Une évolution positive de l'utilisation des bourses d'étude et de stage.

a) Les boursiers étrangers en France.

Rappelons que la réforme intervenue en 1979 a unifié le taux des bourses attribuées aux étudiants étrangers — il existait antérieurement trois taux — en le réévaluant, puisqu'il avait été porté à la somme, malheureusement encore trop faible, de 1.500 F.

L'octroi de ces bourses constitue aujourd'hui un des plus importants domaines d'action de la D.G.R.C. En 1980, 14.450 étrangers ont bénéficié d'une bourse (14.531 en 1979), soit un crédit total de 242,8 millions de francs.

L'évolution des étudiants bénéficiaires par grande discipline depuis 1976 est retracée dans le tableau suivant :

**EFFECTIF DES ETRANGERS FORMES EN FRANCE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
GRACE A UNE BOURSE D'ETUDE OU DE STAGE**

	Droit, économie, administration publique, lettres, sciences humaines, commerce, gestion	Sciences, industrie, technologie, équipement	Agriculture	Médecine, santé, social	Enseignement, jeunesse et sports, animation socio-culturelle	Arts	Divers	Total
1976	7.022	4.847	706	1.947	184	855	44	15.605
1977	6.527	5.298	724	1.884	324	813	16	15.586
1978	6.159	5.146	774	1.858	239	770	13	14.959
1979	5.820	4.925	825	1.876	373	690	22	14.531
1980	5.776 (40 %)	4.935 (34 %)	751 (5,2 %)	1.761 (12,2 %)	544 (3,8 %)	638 (4,4 %)	45	14.450
Total	31.304	25.151	3.780	9.326	1.664	3.766	140	75.131
En pourcentage du total	41,7	33,5	5	12,4	2,2	5	0,2	(15.026 en moyenne annuelle)

En 5 ans : 1.151 (— 7,4 %).

La définition retenue pour les disciplines est ainsi commentée par le Ministère :

1. Lettres, sciences humaines, droit, économie, gestion et commerce, administration publique.

Il s'agit globalement de futurs enseignants (notamment de notre langue et de notre civilisation), et surtout, de futurs cadres administratifs, commerciaux, politiques.

2. Sciences fondamentales et appliquées, industries, technologies et équipement.

Cette rubrique réunit donc de futurs cadres techniques des administrations et des entreprises, ainsi que de futurs chercheurs scientifiques.

3. Médecins, santé, social.
4. Agriculture et agro-alimentaire.
5. Enseignement, jeunesse et sports, animation socio-culturelle.
6. Arts.
7. Divers non ventilés.

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

a) La tendance à la baisse des effectifs, progressive, mais constante depuis 1976 (— 7,4 % en cinq ans). Cette tendance devrait se confirmer en 1981 du fait de la croissance des coûts unitaires nettement plus forts que celle des moyens budgétaires globaux consacrés aux bourses.

b) Les catégories classées dans la rubrique I connaissent une diminution constante et lente de leur effectif global (ce qui n'exclut pas que certaines disciplines, comme le commerce et la gestion, soient en progression). 40 % en 1980 contre près de 42 % en moyenne quinquennale et — 17,8 % par rapport à l'effectif de 1976.

Elles restent en 1980 nettement les plus étoffées.

c) Le second rang en importance des effectifs formés est tenu par la rubrique regroupant les sciences, l'industrie, la technologie et l'équipement.

Au cours des cinq dernières années on constatera une stabilité de l'importance relative de cette catégorie : 34 % en 1980 et 33,5 % en moyenne quinquennale.

d) Dans l'ordre d'importance des catégories définies ci-dessus, les disciplines concernant la médecine et le social viennent au troisième rang (12,2 % en 1980 et 12,4 % en moyenne quinquennale).

L'effectif 1980 est toutefois en diminution de près de 10 % par rapport à celui de 1976.

A elles trois, les trois premières catégories représentent 87,6 % du total des effectifs formés.

La dernière catégorie, du point de vue de l'importance numérique, est celle qui regroupe les secteurs de l'enseignement, la jeunesse et les sports et l'animation socio-culturelle, ce qui est regrettable pour l'expansion de notre culture et de notre langue.

La répartition constatée en 1981 ne devrait pas, selon le Ministère, faire apparaître d'évolutions notables.

Le coût des boursiers étudiants se répartit comme suit :

- Allocation mensuelle d'entretien : 66 % du coût global ;
- Indemnités de logement : 4,3 % du coût global ;
- Frais de scolarité et de formation : 13 % du coût global ;
- Couverture sociale : 3,4 % du coût global ;
- Voyages d'arrivée et de départ définitifs : 10 % du coût global ;
- Dépenses d'accueil et d'animation socio-culturelle : 2,7 % du coût global ;
- Contribution au fonctionnement du Service de gestion des boursiers : 0,6 % du coût global.

L'allocation mensuelle a été portée, à compter du 1^{er} janvier 1981, de 1.500 F à 1.700 F, et l'indemnité de logement — versée lorsque l'étudiant ne peut être logé à des conditions équivalentes à celles offertes par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires — a été portée, à la même date, de 350 F à 400 F.

Pour les stagiaires, qui suivent des formations de perfectionnement de haut niveau, les taux des allocations mensuelles ont été portés, toujours au 1^{er} janvier 1981, de 1.900 F à 2.100 F et de 2.300 F à 2.500 F (deux taux différents existent en effet suivant la nature des stages). Cette revalorisation a permis d'amoinrir l'écart existant entre les taux des bourses françaises et des principaux pays industrialisés : en 1980, les taux mensuels atteignaient ou dépassaient 2.000 F aux Etats-Unis, en R.F.A., en Grande-Bretagne et au Benelux. Cette revalorisation devrait se poursuivre, éventuellement au prix d'une réduction de l'effectif global des boursiers étrangers.

b) *Les boursiers français à l'étranger.*

En dehors des étudiants français bénéficiant de bourses financées par des pays étrangers, le ministère des Relations extérieures propose chaque année des bourses dans les programmes suivants : Etats-Unis, Japon, Collège d'Europe à Bruges, Institut universitaire européen à Florence, Maison française d'Oxford. La répartition de ces boursiers par discipline et par continent était la suivante, pour les années 1979-1980 et 1980-1981 :

Regions	Discipline	Arts	Médecine	Lettres et sciences humaines	Droit, sciences économiques et politiques	Sciences pures et appliquées	Sciences linguistiques	Total
Année universitaire 1979-1980.								
Europe		55	3	442	135	139	944	1.718
Proche et Moyen-Orient		3	2	29	1	3	10	48
Afrique du Nord		»	1	»	2	»	»	3
Afrique au sud du Sahara		»	»	5	2	1	»	8
Asie-Océanie		15	4	86	13	15	»	133
Amérique du Nord		36	46	62	63	341	14	562
Afrique au sud du Sahara		2	2	17	3	4	»	28
Total		111	58	641	219	503	968	2.500

Note : Parmi les boursiers français à l'étranger en 1979, il y en avait 610 à la charge du ministère des Affaires étrangères, à savoir : 194 aux Etats-Unis, 17 au Japon, 15 en Belgique, 31 en Italie, 8 aux Pays-Bas, 22 en Grande-Bretagne, 2 au Kenya et 2 en Israël.

Année universitaire 1980-1981.

Europe	69	6	406	95	193	616	1.385
Proche et Moyen-Orient	»	»	28	4	3	10	45
Afrique du Nord	»	»	3	1	»	»	4
Amérique centrale et du Sud	»	»	5	7	5	»	10
Asie-Océanie	17	5	86	10	27	»	145
Amérique du Nord	44	56	72	78	341	12	603
Amérique centrale et du Sud	2	2	12	1	8	»	25
Total	132	69	612	189	577	638	2.217

Note : Parmi les boursiers français à l'étranger en 1980, il y en avait 341 à la charge du ministère des Relations extérieures à savoir : 247 aux Etats-Unis, 25 au Japon, 15 en Belgique, 17 en Italie, 8 aux Pays-Bas, 25 en Grande-Bretagne, 2 au Kenya et 2 en Israël.

Les perspectives pour 1982 sont ainsi présentées par le Ministère :

- Le nombre des mensualités offertes par chaque pays, figurant dans les protocoles d'échanges bilatéraux, restera sensiblement le même qu'en 1981. En revanche, le nombre des bourses attribuées peut connaître une variation sensible compte tenu des fluctuations du recrutement.

S'agissant des programmes du Ministère vers les Etats-Unis et le Japon, une diminution très sensible du nombre des bourses est à prévoir en raison du maintien du dollar à un taux élevé, de l'augmentation importante des droits de scolarité dans les universités nord-américaines et de la majoration des tarifs aériens.

Pour les Etats-Unis, une action nouvelle a été entreprise en 1980 en faveur de jeunes artistes. 19 artistes ont donc effectué un séjour de 3 à 12 mois sur le continent nord-américain en 1981 (un au Canada, 18 aux Etats-Unis). Ils se répartissaient comme suit par discipline d'expression : 3 peintres, 1 sculpteur, 2 metteurs en scène de théâtre, 4 cinéastes, 2 musiciens, 3 architectes, 4 danseurs.

Ces 19 artistes ont été choisis parmi une soixantaine de postulants seulement, ce qui nous semble insuffisant pour assurer un choix fondé sur de réelles potentialités. Aussi serait-il souhaitable de renforcer l'information sur ce point, pour éviter de réduire l'attribution de cette bourse à une procédure trop confidentielle.

3. Le développement des émissions radiophoniques doit recevoir une nette priorité.

La commission des Affaires culturelles réclame avec insistance, depuis près de 15 ans, une action d'envergure dans le domaine des actions radiophoniques vers l'étranger, qui mettrait la France enfin à égalité avec les principaux pays industrialisés : Grande-Bretagne, R.F.A., Etats-Unis.

Une prise de conscience de la nécessité absolue que revêt une telle action semble avoir enfin été accomplie au Ministère, et des perspectives nouvelles ont été annoncées par le Ministre lors de sa venue devant notre Commission.

L'état de nos actions, tel qu'il est présenté par le Ministère, est le suivant :

Les émissions radiophoniques de la France en ondes courtes et en ondes moyennes vers l'étranger sont assurées par deux organismes : la Société nationale de radiodiffusion Radio France avec *Radio France Internationale* et la S.O.M.E.R.A., société commerciale de droit monégasque.

A. --- Radio France Internationale.

a) Volume et coût des émissions diffusées en 1981.

Radio France Internationale assure, depuis 1974, au sein de Radio France, l'action radiophonique extérieure de la France. Cette action est assurée essentiellement en ondes courtes et plus modestement en ondes moyennes, à partir de vingt émetteurs situés au Centre national d'Allouis-Issoudun. L'absence de station-relais extérieure (à l'exception de celle de Moyabi au Gabon depuis février 1981) a conduit à renoncer à émettre dans toutes les parties du monde pour concentrer l'action vers trois régions :

— *L'Afrique* où le « faisceau Sud » de R.F.I. émet, en ondes courtes, 17 h 30 de programme continu par jour. Ce programme est composé de 9 heures de relais des chaînes nationales et de 8 h 30 d'émissions spécifiques réalisées pour un auditoire africain, dont 1 heure en anglais.

— *L'Europe centrale et orientale*, où le « faisceau Est » de R.F.I. émet quotidiennement, en ondes courtes, 15 heures de programme ; celui-ci est composé de 14 heures d'émissions empruntées aux chaînes nationales et d'une heure d'émission spécifique en français.

— *La côte orientale du continent nord-américain et les Caraïbes*, où le « faisceau Ouest » diffuse, en ondes courtes, un programme quotidien de 5 heures retransmis en direct de France Inter.

En ce qui concerne les émissions en langues étrangères, Radio France Internationale réalise et émet, outre une heure en anglais sur « faisceau Sud » destiné à l'Afrique, les heures suivantes :

— *Une heure en portugais*, en ondes courtes, dont le programme est destiné uniquement au Portugal.

— *Une heure en espagnol* destinée à l'Espagne. Cette émission est diffusée en ondes moyennes et est renforcée par une fréquence en ondes courtes.

— *Une heure en allemand*, diffusée quotidiennement en ondes moyennes à partir de Strasbourg. Cette émission, qui est destinée à la R.F.A., la R.D.A., à l'Autriche et à la Suisse, est renforcée par deux fréquences en ondes courtes et est également relayée en modulation de fréquence par l'émetteur des Forces françaises de Berlin.

L'ensemble de ces émissions radiophoniques représente, pour 1981, un programme quotidien de 40 h 30, qui se décompose de la manière suivante :

— 28 heures de relais des chaînes nationales ;

— 12 h 30 d'émissions spécifiques, dont 8 h 30 en français et 4 heures en langues étrangères. Le coût de ces émissions spécifiques est estimé par Radio France, pour 1981, à 31,84 millions de francs.

Le ministère des Relations extérieures contribue au financement de ces émissions spécifiques en transférant à Radio France les crédits mis à sa disposition par le budget de l'État, après le vote du Parlement sur l'action radiophonique extérieure, soit pour l'exercice 1981, la somme de 15,59 millions de francs. Pour 1980, cette somme était de 13,29 millions de francs.

b) *Objectifs et moyens financiers prévus pour 1982.*

A partir de 1984, nos activités radiophoniques extérieures s'étendront à l'Amérique latine avec l'entrée en service du centre-relais de Guyane, et à l'Asie du Sud-Est avec le relais de Sri Lanka. Ce développement de notre action radiophonique extérieure permettra de constituer un « service mondial » français et de nous rapprocher ainsi des activités de nos principaux concurrents britannique et allemand dans ce domaine.

Cependant, d'ici à 1984, il conviendrait de développer encore le volume des émissions diffusées sur les trois faisceaux de R.F.I. Ce développement devrait concerner en priorité le « faisceau Sud » de R.F.I., où le confort d'écoute de nos émissions se trouve amélioré grâce au relais de Moyabi, ainsi que le « faisceau Est » destiné à l'Europe centrale et orientale. Une heure d'émission spécifique supplémentaire sur chacun de ces faisceaux coûterait environ 7 millions de francs.

Le coût estimé par Radio France, au titre de l'année 1982, pour un volume d'émissions analogue à celui de 1981, s'élève à 37,58 millions de francs. Si l'accroissement du volume des émissions souhaité au paragraphe précédent était retenu, ce coût estimatif devrait s'élever pour 1982 à 44,58 millions de francs.

B. — S.O.M.E.R.A.

La S.O.M.E.R.A., société commerciale de droit monégasque, dont l'Etat français est l'actionnaire quasi unique à travers Radio Monte-Carlo et l'établissement public Télédiffusion de France, a été chargée en 1970 d'assurer la présence radiophonique de la France au Moyen-Orient. Pour accomplir sa mission de service public, la S.O.M.E.R.A., dont l'ensemble des locaux se trouvera à Paris, dispose à Chypre d'un émetteur en ondes moyennes relié à Paris par un câble des Télécommunications internationales.

a) *Volume des émissions.*

La S.O.M.E.R.A. diffuse, en 1981, 17 heures d'émissions quotidiennes en ondes moyennes, dont 80 % en arabe et 20 % en français à destination des pays suivants : Liban, Syrie, Jordanie, Israël, Egypte et partie nord de l'Arabie Saoudite.

b) *Relations financières de la S.O.M.E.R.A. avec le ministère des Relations extérieures en 1981 et prévisions pour 1982.*

Suite aux décisions prises, en octobre 1980, par le Premier ministre, la situation financière de la S.O.M.E.R.A. est caractérisée par les points suivants :

— Le ministère des Relations extérieures a versé à la S.O.M.E.R.A., en 1980, une subvention d'équipement de 25 millions de francs. Ce montant permettra à la S.O.M.E.R.A. de bénéficier, jusqu'au 31 décembre 2000, de l'exclusivité totale de diffusion de ses programmes vers le Moyen-Orient, conformément au mémorandum qu'elle a signé le 6 octobre 1980 avec le Cyprus Broadcasting Corporation.

— En contrepartie du versement de la subvention d'équipement mentionnée ci-dessus, la subvention de fonctionnement, versée à la S.O.M.E.R.A. par le ministère des Relations extérieures et qui est, pour 1981, de 6,5 millions de francs, est réduite à 3 millions de francs pour 1982.

C. **Echéancier de réalisation des émetteurs de Guyane
et Sri Lanka : état du financement.**

a) *Centre-relais de Guyane.*

Un centre-relais ondes courtes est actuellement mis en place en Guyane, conformément à la décision du Conseil des ministres du 12 février 1981. Pour la réalisation des émetteurs, qui entreront en service en 1984, le ministre des Relations extérieures (Direction des services d'information et de presse) a versé à T.D.F., en 1981, une subvention d'investissement de 2,5 millions de francs et versera, en 1982, une subvention d'investissement de 9,5 millions de francs.

b) *Sri Lanka.*

Suite aux entretiens qui ont eu lieu entre les autorités françaises et allemandes concernant l'exploitation du centre-relais que la Deutsche Welle a construit à Sri Lanka, un rapport a été remis au Premier ministre, présentant diverses possibilités de participation à l'exploitation de ce centre.

L'achèvement de ces deux projets permettra de développer notre réseau d'émissions radiophoniques dans des régions où elles sont à l'heure actuelle, cruellement absentes.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que, parallèlement à ces projets, il convient de renforcer les conditions d'émission qui sont les nôtres dans des zones où le « confort d'écoute » est des plus réduit, notamment les Etats-Unis. **Seule une action d'envergure, portant à la fois sur les réseaux existants et sur l'extension prévue en Amérique et en Asie, permettra de porter notre action radiophonique à un niveau digne de nos ambitions culturelles.**

AUDITION DU MINISTRE

Le mercredi 25 novembre 1981, sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, président, la Commission a entendu M. Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures sur le budget de la Direction générale des relations culturelles (D.G.R.C.) pour 1982.

Le Ministre a reconnu d'emblée que le projet de budget n'était pas entièrement satisfaisant dans certains domaines. Certes, il progresse pour l'ensemble du Ministère de 20,2 %, alors que le budget pour 1980 n'avait crû que de 13 % ; mais la moitié des dépenses opérées par le département est faite en devises étrangères soumises à de fortes variations. Au total donc, le budget est en légère croissance réelle.

En revanche, les moyens d'action culturelle, qui croissent de 17 %, sont en stagnation. Certes, le budget de la D.G.R.C. comporte des points positifs, comme la création de 50 postes de professeurs détachés pour l'enseignement des jeunes Français à l'étranger, l'augmentation des crédits affectés aux échanges artistiques et le début d'une action importante en faveur de la radiophonie. Mais le reste du domaine culturel dispose d'un budget médiocre qui ne permet guère d'initiatives nouvelles.

Le Ministre s'est déclaré néanmoins décidé à entreprendre, au cours des années prochaines, des actions d'ampleur dans le domaine de nos actions culturelles à l'étranger. Ces actions porteront au premier plan sur le développement de l'audiovisuel, avec la poursuite de l'équipement de Radio France Internationale et l'achèvement prévu pour 1985 de notre émetteur de Kourou en Guyane. Des discussions sont entreprises avec la République fédérale d'Allemagne pour que la France ait accès à son émetteur situé à Sri Lanka.

L'action radiophonique doit constituer une grande priorité dans les années à venir, répondant ainsi au souhait maintes fois exprimé par le Parlement. Ce domaine a d'ailleurs déjà enregistré des réussites, comme celle de la S.O.M.E.R.A. Dès 1982, le développement d'actions audiovisuelles se fera en Tunisie et en Jordanie.

Dans le secteur de l'enseignement, de nouveaux rapports avec l'Alliance française découleront d'une convention signée en septembre dernier entre cet organisme et le Ministère. Ainsi sera permis, conformément aux recommandations du rapport Rigaud, le transfert, au

profit de l'Alliance française, d'une partie des charges d'enseignement jusqu'ici assumées par nos centres culturels.

Le Ministre a conclu son exposé en annonçant le regroupement prochain de l'ensemble des services culturels de l'étranger, qu'ils dépendent du ministère de la Coopération ou du Quai d'Orsay.

Un large débat s'est alors ouvert au sein de la Commission. **Le Président** a exprimé sa déception devant l'insuffisance reconnue par le Ministre lui-même de nos actions culturelles à l'étranger. Il s'est déclaré favorable à la poursuite de la réforme entreprise par le précédent Ministre qui portait sur notre intervention culturelle et sur les services qui la mettent en œuvre. Puis il a interrogé le Ministre sur le contenu de la politique qui sera suivie par lui en matière de présence culturelle française à l'étranger dans les années à venir, sur les moyens qu'il compte utiliser pour défendre et restaurer la position de notre langue dans le monde et enfin sur les activités du comité interministériel pour les relations culturelles extérieures.

M. Paul Séramy a rappelé les impressions qu'il avait retirées d'une récente mission au Pérou et au Brésil : il semble que la France soit loin de répondre aux attentes formulées par les pays d'Amérique latine en matière de coopération culturelle ; ainsi la commission mixte franco-péruvienne, qui devait être réunie en avril 1981, ne l'a toujours pas été. Il a conclu en regrettant que les services du ministère des Relations extérieures ne mettent pas toujours la diligence souhaitable à collaborer avec le Parlement.

M. Michel Miroudot s'est inquiété de la faiblesse des actions menées en direction de l'Égypte, et de l'affaire du transfert des archives en Algérie.

M. Jacques Hubert a regretté le poids encore trop important dont pèse selon lui le Maghreb dans nos actions extérieures et a souhaité qu'un redéploiement des moyens permette de mieux traiter l'Amérique latine, comme le Proche-Orient. Il a interrogé le Ministre sur les modalités concrètes des regroupements entre les services culturels dépendant de la Coopération et du Quai d'Orsay.

Mme Danièle Bidard a souhaité que le nécessaire rééquilibrage des actions ne se fasse pas au détriment du Maghreb. Il serait opportun, pour inciter les enseignants français à partir à l'étranger, de faciliter leur réintégration à leur retour.

Enfin, **M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis**, a rappelé que les actions culturelles étaient un peu le secteur délaissé du budget des Relations extérieures pour 1982. Il a cependant relevé un point positif dans la récente publication du rapport d'activité de la Direction générale pour 1981, alors que ce rapport paraissait jusqu'ici avec plusieurs années de retard.

Puis il a interrogé le Ministre sur le maintien des conclusions du rapport Rigaud, et notamment celle qui prônait l'abandon progressif par nos centres culturels de tâches d'enseignement au profit d'une diffusion plus dynamique de notre culture contemporaine ; sur le contenu précis que prendront les trois priorités avancées par le Ministère pour nos actions culturelles, c'est-à-dire : la promotion des échanges artistiques, le soutien des industries culturelles, le développement des échanges scientifiques ; sur les priorités géographiques arrêtées en matière de relations culturelles, car il semble en effet que le budget pour 1982 ne prévoit pas d'améliorer nos actions en Amérique latine, où la présence française est pourtant vivement souhaitée, alors que les pays du Maghreb continuent de recevoir près de la moitié des crédits ; et enfin sur les perspectives de réforme de la Direction générale des relations culturelles dont les services ne sont pas toujours à la hauteur de leurs missions.

En réponse, le Ministre s'est engagé à ce que ses services apportent le plus grand zèle aux demandes formulées par les parlementaires.

Sur le problème des archives algériennes, il a rappelé très fermement qu'une véritable campagne d'intoxication avait été développée sur ce point. Seul a été effectué jusqu'ici le transfert des archives antérieures à 1830, transfert d'ailleurs promis dès 1967. Les jours prochains verront le transfert de certaines archives techniques, comme celles des tremblements de terre, qui n'ont toujours pas été restituées. Le reste du dossier est discuté dans le cadre d'un groupe de travail mixte, mais la partie française est naturellement tenue par la législation existant dans notre pays, très stricte en la matière.

La réorientation des actions privilégiera des pays où notre effort a été jusqu'à présent insuffisant, c'est-à-dire l'Asie, l'Afrique anglophone, l'Amérique et certains pays d'Europe. Il a rappelé combien le Président de la République était favorable à ce qu'un effort considérable soit accompli dans le domaine culturel et que des liens plus étroits soient noués avec les pays du Tiers-Monde. Cet intérêt est gage à lui seul d'une action d'ampleur dans les années à venir.

La francophonie sera une priorité complémentaire à celle retenue dans le budget pour 1982 en faveur des ministères de la Culture et de la Recherche ; les moyens à mettre en œuvre restent à définir, mais la volonté politique ne fera pas défaut.

La gratuité qui avait été promise en faveur de la scolarisation des enfants français à l'étranger s'est révélée plus difficile à mettre en œuvre qu'on ne l'avait estimé. Ce problème ne saurait être résolu sans que soient évoquées les indemnités allouées aux Français de l'étranger pour couvrir leurs frais spécifiques.

Le Ministre a déploré que le ministère de l'Education nationale n'ait pas pu dégager dès cette année des crédits de plus grande

ampleur en faveur des boursiers à l'étranger. Il a annoncé que c'était probablement dans ce sens que serait progressivement obtenue la gratuité de l'enseignement pour ceux des Français de l'étranger qui le nécessiteraient.

La coordination interministérielle, par laquelle doit nécessairement passer notre action en direction de l'étranger, est très difficile à mettre en œuvre ; le Ministre ne l'a pas caché. Il a estimé qu'une amélioration pourrait probablement être obtenue dans ce domaine par la mise en place d'un secrétariat général, à l'image de celui qui existe pour les affaires européennes.

Notre coopération avec le Pérou a bénéficié d'une augmentation de 30 % en 1982, et la commission mixte sera bientôt réunie ; si elle ne l'a pas été plus tôt, c'est que cette procédure même est aujourd'hui mise en question du fait de sa lourdeur. Le Ministre a rappelé que le Brésil était le quatrième pays à bénéficier des plus forts crédits de la Direction générale tout de suite après le Maghreb. Quant à l'Egypte, elle a bénéficié en 1981 de 53 millions de francs et 2 millions de francs supplémentaires ont été en cours d'année alloués à l'ambassadeur, à charge pour lui de soutenir l'enseignement du français.

Enfin, la réorientation des actions de la Direction générale, souhaitée par la Commission, comme leur modernisation, ont été entreprises depuis plusieurs années déjà avec le soutien des actions audiovisuelles, et le développement de la coopération scientifique et technique. Ces efforts seront accrus dans les années à venir.

PRÉSENTATION DU RAPPORT EN COMMISSION

A la suite de l'audition du Ministre, M. Jacques Pelletier a présenté son rapport à la Commission.

Après avoir rappelé les évolutions financières qui marquent le projet de budget de la Direction générale des relations culturelles pour 1982, c'est-à-dire une augmentation de 17,06 % des crédits, et annoncé un regroupement prochain entre les services culturels du ministère des Relations extérieures et ceux du ministère de la Coopération, il a développé les grandes lignes de son rapport.

Un débat, auquel ont pris part le **Président, MM. Jacques Habert, Michel Miroudot et Hubert Martin** et **Mme Bidard**, a suivi cet exposé.

Puis, sur proposition du Rapporteur, la **Commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la D.G.R.C. pour 1982.**

ANNEXES

—

.

ANNEXE N° 1

ACCORDS DE COOPÉRATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE SIGNÉS EN 1980 ET 1981

Algérie :

Reconduction de la Convention de coopération scientifique du 11 juillet 1973, signée le 11 juillet 1981 ;

R.D.A. :

Accord de coopération culturelle, signé le 16 juin 1980 ; Accord relatif au statut et aux modalités de fonctionnement des centres culturels installés par l'Accord culturel, signé le 16 juin 1980 ;

R.F.A. :

Convention relative à l'organisation d'échanges de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale ou continue, signée le 5 février 1980 ; Accord sur les dispenses de scolarité, d'examina et diplômes pour l'admission aux études universitaires dans le pays partenaire, en sciences, lettres et sciences humaines, signé le 10 juillet 1980 ; Accord relatif à la création d'une carte franco-allemande autorisant les étudiants français et allemands à utiliser les installations des œuvres universitaires des deux pays, signé le 10 juillet 1980 ; Accord relatif à la dispense des tests linguistiques d'admission aux études dans les universités des pays partenaires, accordée aux élèves des sections bilingues franco-allemandes d'établissements d'enseignement secondaire, signé le 10 juillet 1980 ;

Arabie Saoudite

Avenant à l'Accord de coopération dans le domaine de la télévision, signé le 6 mars 1980

Chypre

Accord dans le domaine des techniques audiovisuelles, signé le 21 avril 1980 ;

Corée

Accord scientifique et technologique, signé le 4 avril 1981 ;

Emirats arabes unis

Accord relatif au développement des relations de coopération médicale, entre la République française et les Emirats arabes unis, signé le 6 mars 1980 ;

Inde

Protocole concernant la coopération dans le domaine de l'océanologie, signé le 28 janvier 1980 ;

Japon :

Echange de lettres relatif à un échange de publications officielles entre la Bibliothèque nationale de Paris et la Bibliothèque de la Diète japonaise, signé le 28 avril 1980 ;

Maroc

Protocole sur la rémunération des coopérants et le partage des charges, signé le 7 mars 1980 (annexé à la Convention de coopération culturelle du 13 janvier 1972) ;

Mozambique :

Protocole d'accord sur le statut des coopérations et techniciens français, signé le 2 juillet 1980 ;

Somalie :

Accord dans le domaine des techniques audiovisuelles, signé le 23 avril 1980 .

Vanuatu : Accords signés le 10 mars 1981 :

Accord général de coopération ; Accord de coopération culturelle, scientifique et technique ; Convention relative à l'aide budgétaire en matière d'enseignement ; Convention relative à l'aide budgétaire en matière de santé ; Convention relative à l'aide financière au projet de développement et à la recherche appliquée ; Convention relative au concours en personnel d'assistance technique ; Convention relative à l'aide en matière d'enseignement technique ; Convention relative à l'organisation de la scolarité des élèves de nationalité française dans certains établissements nationaux de la République de Vanuatu ;

Zambie :

Accord de coopération culturelle, scientifique et technique, signé le 21 mars 1980.

ANNEXE N° 2

ACCORDS DE COOPÉRATION EN COURS DE NÉGOCIATION

Angola :

Accord de coopération culturelle et technique ;

Botswana :

Accord de coopération ;

Barbade :

Accord de coopération culturelle, scientifique et technique ;

Nicaragua :

Accord portant sur les échanges culturels ;

Tunisie :

Protocole portant prorogation pour trois ans, à partir du 1^{er} octobre 1981, du Protocole financier annexé à la Convention franco-tunisienne de coopération culturelle, scientifique et technique, signée le 3 mars 1973 ;

Népal

Accord de coopération culturelle, scientifique et technique ;

Papouasie - Nouvelle-Guinée :

Accord de coopération culturelle, scientifique et technique ;

Singapour :

Accord de coopération culturelle, scientifique et technique ;

Mozambique :

Accord de coopération économique et culturelle.